STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 10 juin 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE PLUS DE 500 MILLIONS DE DOLLARS DE SUBVENTIONS D'ATTENUATION DES RISQUES POUR RECONSTRUIRE LES COMMUNAUTES AFFECTEES PAR LES RECENTES CATASTROPHES NATURELLES PLUS SOLIDES ET PLUS RESISTANTES

Le programme de subventions vise à aider les administrations locales et les organisations à but non lucratif

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'un appel à projets sera financé grâce au programme de subventions d'atténuation des risques (Hazard Mitigation Grant Program) (HMGP), pour aider les administrations locales et organisations à but non lucratif à reconstruire des communautés plus solides, plus résistantes dans l'ensemble de l'Etat. Ces efforts visent à augmenter la résilience de l'Etat, en atténuant les risques de perte ou dommages associés aux catastrophes futures, et en réduisant les difficultés. Plus de 500 millions de dollars devraient être mobilisés pour le programme.

« Après la destruction sans précédent causée par le Super Ouragan Sandy, l'Ouragan Irene et la Tempête tropicale Lee, nous devons reconstruire plus solidement et plus intelligemment qu'auparavant », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Les graves événements météorologiques ne se manifestent plus qu'une seule fois tous les cent ans, et nos communautés doivent être prêtes à faire face à des tempêtes intenses et plus fréquentes. Ces fonds fourniront l'assistance financière aux communautés de l'ensemble de l'Etat pour reconstruire et améliorer notre résilience, dans le cadre des efforts continus de l'Etat pour faire en sorte que nous soyons mieux préparés pour protéger les New Yorkais, pour renforcer les équipements et les infrastructures, et maintenir les services essentiels.

Pour faire progresser ces initiatives, l'Etat déploiera le programme HMGP au niveau de l'Etat et dans toute une variété de secteurs, accordant la préférence aux propositions qui :

- Sont dans un comté qui a fait l'objet d'une déclaration d'état d'urgence lors de l'Ouragan Irene, de la Tempête tropicale Lee ou du Super Ouragan Sandy.[1]

- Assurent la continuité des services essentiels, en réduisant le risque de dommages ou de perte de fonctionnement suite aux inondations et autres risques (notamment les marées de tempête) dans les établissements de l'administration, d'organisations à but non lucratif, et dans certains cas, du secteur privé.[2]

• Protègent et mettent en valeur la fiabilité et la résilience des infrastructures de transports, de communications ou d'énergie, avec des mesures d'atténuation innovantes ou traditionnelles : par exemple, en enterrant les lignes électriques vulnérables ou en installant des systèmes de gestion des pannes ; en rendant les tours de téléphonie cellulaire vulnérables résistantes aux tempêtes avec des systèmes d'énergie de secours pour éviter les interruptions de communications dans les situations d'urgence ; en protégeant les voies ferrées ou les routes principales contre les inondations ; ou en prenant des mesures d'atténuation pour les ponts ou ponceaux risquant l'affouillement.

• Fournissent des solutions technologiques innovantes ou naturelles, écologiques, aux menaces à long terme : en construisant ou en renforçant les barrières naturelles de protection des communautés côtières ; en mettant en oeuvre de nouvelles technologies pour minimiser les dégâts des équipements dans les plaines inondables ; en achetant et en modifiant des terres pour créer des zones tampon de protection des communautés et de leurs infrastructures.

• Mettent en oeuvre des systèmes d'énergie de secours permanents pour assurer la continuité de l'énergie pendant et après une catastrophe : par exemple, en installant des systèmes de cogénération de chaleur et d'électricité (CCE) dans les établissements essentiels qui accueillent les populations vulnérables ; ou en prévoyant la connexion de générateurs pour assurer la capacité de maintien de l'énergie pendant et après une catastrophe.

• Mettent en oeuvre des recommandations d'atténuation effectuées par les commissions NYS Ready, NYS Respond ou la commission NYS2100 (voir www.governor.ny.gov/NYS2100Commission), ou celles identifiées par une évaluation de la capacité de réponse en cas d'urgence d'un comté.

• Améliorent la capacité de l'Etat et/ou des administrations locales pour contrôler les précipitations, les courants et/ou les marées, alerter en prévision d'inondations et émettre des consignes d'évacuation, ou fournir une autre connaissance de la situation en cas de catastrophe : par exemple, en installant un système de contrôle du niveau/courant pour émettre des consignes d'évacuation.

• Offrent une formation aux administrateurs de plaines inondables et responsables des codes pour effectuer les inspections suite aux tempêtes, dans le cadre de la loi locale et du Code de l'Etat pour accélérer la reprise.

• Réalisent des solutions permanentes d'atténuation des inondations : en enlevant des structures dans une plaine inondable, et en les déplaçant vers des terres plus élevées. Cela comprend l'acquisition de logements endommagés après le 30 juin 2012 qui ne relèvent pas des programmes de rétablissement en matière de logement de la Ville de New York ou de l'Etat de New York pour les survivants du Super Ouragan Sandy, de l'Ouragan Irene et de la Tempête tropicale Lee.

Après une déclaration de catastrophe par le Président, comme dans le cas de l'Ouragan Irene, de la Tempête tropicale Lee et du Super Ouragan Sandy, la FEMA fournit des fonds HMGP aux Etats pour gérer les programmes qui soutiennent la planification locale d'atténuation des risques et les mesures d'atténuation des risques à long terme, afin de réduire les pertes de vies humaines et les dégâts dans les propriétés améliorées en raison de catastrophes naturelles.

Dans le cadre du programme HMGP, l'Etat contribuera à financer les mesures d'atténuation innovantes pour la protection des communautés, tout en stimulant en même temps la croissance économique locale et en servant d'autres objectifs. Les responsables locaux et les organisations à but non lucratif sont invités à développer des propositions sous la forme d'une lettre d'intention dans les domaines identifiés ci-dessus.

La FEMA finance 75% du remboursement des coûts éligibles, jusqu'au montant de la subvention. Des services en nature ou des matériels peuvent être utilisés pour couvrir les 25% ne provenant pas des fonds fédéraux. Bien qu'une grande partie des fonds fédéraux ne peut pas être utilisée pour la contrepartie des fonds non fédéraux, il y a des exceptions et l'Etat peut fournir des fonds dans certaines circonstances pour les projets éligibles.

Les candidats éligibles intéressés doivent utiliser les lettres d'intention disponibles en ligne pour s'inscrire à ce cycle de subventions. Les lettres d'intention pour toutes les activités HMGP doivent être soumises avant vendredi 28 juin 2013 à 11h59.

Pour en savoir plus sur HMGP, notamment toutes les exigences du programme de la FEMA, consulter www.dhses.ny.gov/oem/mitigation/documents/FY2011-HMA-Unified_Guidance.pdf.

Les particuliers et entreprises ne peuvent pas effectuer une demande HMGP, mais les candidats éligibles peuvent effectuer une demande en leur nom. Les approches collaboratives et créatives publiques-privées sont fortement encouragées dans le cadre du programme HMGP.

Les propriétaires de maisons et les entreprises peuvent avoir droit à une aide en cas de tempête dans le cadre d'une variété de programmes de rétablissement en matière de logement. Pour les programmes relevant de l'Etat de New York, visiter www.nysandyhelp.ny.gov ou appeler le 855-NYS-SANDY. Pour en savoir plus sur les programmes de la Ville de New York, visiter www.nyc.gov/html/recovery/html/home/home.shtml ou appeler le 311.

Pour plus d'informations, visiter www.dhses.ny.gov/oem/mitigation.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418